



A Paris, le 19 février 2024

Madame Nicole Belloubet
Ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse,
110 rue de Grenelle
75007 PARIS

Objet : Abandon des mesures « Choc des savoirs »

Madame la ministre,

Vous prenez vos fonctions dans un contexte particulier à plus d'un titre. Parmi les motifs de colère des personnels que nous représentons, les mesures du « Choc des savoirs » suscitent une très forte opposition de nos collègues. Cela s'est manifesté dans les mobilisations des dernières semaines (grèves, journées d'actions, rassemblements) mais aussi à travers la pétition intersyndicale qui a déjà recueilli à ce jour plus de 45000 signatures. Par ailleurs, lors du dernier CSE, les principaux textes autour des mesures « Choc des savoirs » ont reçu des avis défavorables et ont été rejetés : les textes sur les groupes de niveaux au collège et en SEGPA n'ont reçu aucune voix pour. La classe de prépa-Seconde pour les élèves recalés au DNB a aussi été contestée très fortement (46 voix Contre et 3 Pour). Le texte sur le redoublement a été rejeté à 57 voix contre (3 voix pour), même chose pour le texte pour la labellisation des manuels, 33 voix contre et seulement 2 voix pour. Un vœu intersyndical avec la FCPE a été voté en début de séance exigeant l'abandon des mesures « choc des savoirs » avec un vote sans appel : 59 voix Pour, 3 Contre et 4 Abstentions.

Les mesures « Choc des savoirs » dessinent les contours d'un projet d'École conservateur et passéiste néfaste pour l'École publique, les élèves et les personnels. Nous dénonçons les fondements de cette politique au détriment des élèves les plus fragiles et socialement défavorisés. Nous nous opposons à ce plan qui :

- trie socialement les élèves en organisant les cours de mathématiques et de français en groupes de niveau, ce qui va inévitablement accentuer les inégalités scolaires ;
- remet en cause le droit égal d'accès à la poursuite d'étude pour tous les élèves, principe fondateur de l'École publique, en conditionnant l'accès direct au lycée par la mise en place de classes prépa-seconde en LGT ou LP pour les élèves admis en classe de seconde mais échouant au diplôme national du brevet au lieu de fournir tous les moyens nécessaires pour la réussite des élèves ;
- désorganise les collèges par la réorientation de l'utilisation de la marge, accentuant encore les inégalités, la détérioration des emplois du temps et la réduction ou la suppression d'enseignements disciplinaires, de dédoublements ou d'options ;
- va dégrader considérablement les conditions de travail par la grande insuffisance des postes et la surcharge des classes ;
- remet en cause la liberté pédagogique avec des méthodes, des manuels et des progressions communes imposés ;
- dépossède les enseignant·es de leur expertise professionnelle notamment par l'imposition d'évaluations nationales standardisées à tous les niveaux.
- va altérer la confiance en soi ou l'estime soi, augmenter le mal-être de certains élèves alors même que de nombreuses études alertent déjà sur la souffrance des élèves pour de multiples raisons (harcèlement etc...)

Passer en force en publiant ces textes, en dépit de la forte mobilisation des personnels et en niant les votes exprimés au CSE par la communauté éducative serait une provocation qui alimenterait la colère de l'ensemble des personnels mais aggraverait aussi la défiance envers l'institution, ainsi que, plus largement, la crise démocratique.

Madame la ministre, nous défendons l'École publique, l'accès à une culture commune pour tous les élèves, la liberté pédagogique et les conditions de travail de nos collègues, aussi, nous vous demandons l'abandon des mesures « Choc des savoirs » et un investissement massif pour l'École publique et la réussite de tous les élèves.

Veillez recevoir, Madame la ministre, nos respectueuses salutations.